Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260601-DCM_2026_094-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juin à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 26 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ, Mme Françoise GUEZELLO.

Absents ayant donné pouvoir : M. Kevin MARION qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL, Mme Eleonore CRESPEL a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Guillaume LE CORVEC.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	25
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-094

Objet : Cession de la parcelle cadastrée G 1920 située à Kerhouant à M. et Mme THOBIE

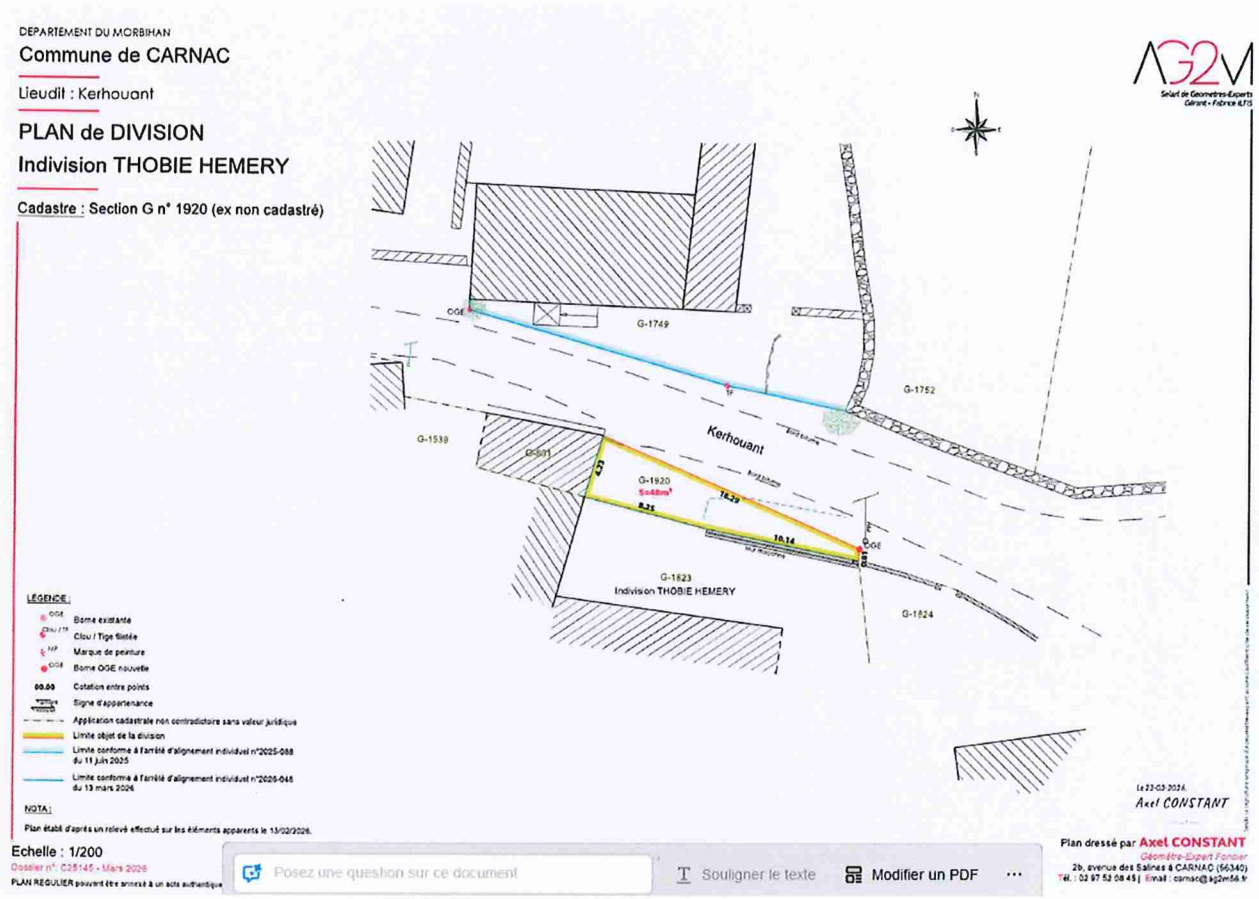
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le plan de division n° C25145 établit par AG2M, géomètre expert, en date du 11 mars 2026, établissant la nouvelle référence cadastrale du délaissé de voirie d'origine en une parcelle cadastrée G 1920 d'une superficie de 48 m²
Vu la délibération n°2026-093 du 1er juin 2026 validant la désaffectation et le déclassement de la parcelle G 1920,
Considérant l'intérêt pour la commune de céder la parcelle nouvellement cadastrée G 1920, d'une superficie de 48 m² et pour donner suite à la demande de M. et Mme THOBIE pour l'acquisition au prix de 10 €/m², soit la somme de 480 €,
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Territorial et Cadre de Vie du 4 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession de la parcelle cadastrée G 1920 d'une superficie de 48 m² au profit de M. et Mme THOBIE pour la somme de 480 €,
- De confirmer que les frais de notaire seront à la charge exclusive de M. et Mme THOBIE,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires et prendre toutes mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260601-DCM_2026_094-DE



Plan de division Kerhouant

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance

Guillaume LE CORVEC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.